

Nouvelles grilles de la catégorie C : TRES INSUFFISANT !

Le 7 février dernier, le gouvernement annonçait qu'il entendait donner la priorité à la revalorisation des plus bas traitements de la Fonction publique. Mais de fait, le gouvernement n'a affiché comme ambition que de mettre les premiers échelons de la Fonction Publique « hors d'eau » du SMIC, sans vouloir remettre en cause le nombre des échelles de la catégorie C (4 grades) et l'extrêmement faible progression de carrière des corps de catégorie C, qui plus est régulièrement tassée par le relèvement des premiers indices à chaque fois qu'ils se trouvaient dépassés par l'augmentation du salaire minimum.

Les mesures retenues par le gouvernement :

- Les grilles des échelles E3, E4, E5, E6 sont modifiées, avec des progressions d'indice et un échelon terminal supplémentaire pour les échelles E4, E5 et E6. Les durées des échelles sont réduites à 22 ans pour l'échelle 3, 26 ans pour les 4 et 5 et à 20 ans pour l'échelle 6.
- Le reclassement dans les nouvelles grilles se fait à échelon identique, mais avec une perte d'une partie de l'ancienneté acquise dans l'échelon.
- Au 1er janvier 2014, ce reclassement va se traduire par une augmentation brute mensuelle s'établissant entre 4,63€ et 50,93€ (32,41 € ou 37,04 € bruts dans la majorité des cas).
- Au 1er janvier 2015, 5 points d'indice seront ajoutés à la valeur de l'INM de chaque échelon de la catégorie C.
- Les pourcentages d'avancements de grade ne sont pas modifiés, ni les possibilités de promotion dans les corps de la catégorie B.

Les tableaux annexés donnent les nouvelles grilles et indiquent pour chaque échelon le reclassement et les gains indiciaires et en traitement brut.

Pour le SNUITAM-FSU, le compte n'y est pas :

La décision du gouvernement ne compense pas les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années !

La revalorisation proposée se traduit par un gain moyen bien trop faible : 1,83% en moyenne sur l'ensemble de la catégorie C (revalorisation comprise entre 0,23% et 3,50%). Et le maximum concerne plutôt les premiers échelons... où l'on trouve peu de personnes (recrutements très faibles, pas de reclassement dans les premiers échelons en cas de promotion de grade). Ainsi au MAAF, les adjoints administratifs ne seront réellement revalorisés que de 1,27% en moyenne, le maximum étant à +3,5% pour 17 adjoints seulement, sur plus de 4200 adjoints.

Les choix budgétaires retenus par le gouvernement interdisent une réelle revalorisation des agents de la Fonction publique, notamment de la catégorie C, et ne permettent pas de reconnaître à sa juste valeur leur investissement quotidien pour le service public, en rattrapant le pouvoir d'achat perdu et en rendant les carrières attractives.

Pour la catégorie C, le SNUITAM-FSU revendique :

- un minimum de traitement porté à 120% du SMIC, relevé à 1.700 €;
- l'attribution de 60 points d'indice à tous, de manière uniforme, immédiatement pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat ;
- la fin du gel de la valeur du point d'indice, sa revalorisation et son indexation sur l'évolution du coût de la vie ;
- des augmentations en points uniformes pour une progression du pouvoir d'achat et réduire l'échelle des revenus ;
- l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire, en réduisant les inégalités ;
- la refonte d'ensemble des grilles indiciaires, avec la suppression immédiate des échelles E3 et E4 se traduisant par un reclassement dans les échelles E5 et E6 revalorisées ;
- une augmentation immédiate et importante des possibilités d'avancements et de promotions dans les corps de catégorie B ;
- la requalification des emplois pour prendre en compte l'augmentation des qualifications dans le travail.

Le SNUITAM-FSU appelle l'ensemble des agents de la catégorie C, Agriculture ou Développement durable, à manifester leur mécontentement en interpellant leurs ministres (voir pétition au verso, dont le texte peut aussi être envoyé par mail à philippe.martin@developpement-durable.gouv.fr, cecile.duflot@territoires.gouv.fr et stephane.le-foll@agriculture.gouv.fr).

Pour une véritable réforme de la grille de catégorie C

Pétition aux ministres
Madame Cécile Duflot (METL), Monsieur Philippe Martin (MEDDE)
et Stéphane Le Foll (MAAF)

Madame la Ministre,
Messieurs les Ministres,

Vous avez pris l'engagement de revaloriser les carrières des agents de la catégorie C de vos Ministères et vous êtes intervenu en ce sens auprès de la Fonction Publique afin que la grille indiciaire de cette catégorie soit revue.

Les choix retenus par le gouvernement sont largement insuffisants pour constituer une réelle revalorisation des salaires et des carrières pour la catégorie C. Quelle déception !

Votre intervention est aujourd'hui nécessaire pour que les propositions du gouvernement ne se contentent pas d'un toilettage réduit, lié à l'évolution du SMIC, mais qu'elles soient revues, pour une véritable revalorisation des grilles indiciaires et des carrières de la catégorie C, avec réduction des barrages avec seulement 2 grades.

Avec mes remerciements pour votre intervention, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Nom-Prénom	Service	Signature

Pétition à envoyer à

Monsieur Philippe Martin –MEDDE – 246, boulevard St-Germain – 75007 Paris ou philippe.martin@developpement-durable.gouv.fr
Madame Cécile Duflot – METL – 72, rue de Varenne – 75007 Parisou cecile.duflot@territoires.gouv.fr
Monsieur Stéphane Le Foll – MAAF – 78, rue de Varenne – 75007 Paris.....ou stephane.le-foll@agriculture.gouv.fr

Copie à..... SNUITAM-FSU – DRIEA – 21, rue Miollis – 75015 Parisou snutam@sunitam-fsu.org
SNUITAM-FSU – DRAAF – 15, avenue de Cucillé – 35047 Rennes cedex 9